Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de Conseillers : 37 En exercice : 48	Séance du : 25 mars 2021	Date de publication : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - SARRAUTON Thierry - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - SERT Richard - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - CORDINA Pierre - PECOUL Christopher - CURTI Fabrice - FABRE Julien - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : DECARD Guillaume donne procuration à ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte donne procuration à MASQUELIER Frédéric - HUMBERT Cédrick donne procuration à MARCHAND Charles - JEANPERRIN Brigitte donne procuration à BLANC Sylvie - LONGO Gilles donne procuration à RACHLINE David - DEMONEIN Caroline donne procuration à FABRE Julien

NON REPRESENTES : REGGIANI Jean-Paul - BONNEMAIN Emmanuel - FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - GRILLET Maxime.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PECOUL.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

DELEGATIONS DONNEES A MONSIEUR LE PRESIDENT

COMMUNICATION

*

- N° 53 –

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_53-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

M. MASQUELIER, Président, expose que

Monsieur Frédéric MASQUELIER, Président, rappelle que le Conseil lui a donné délégation de compétence.

Dans ce cadre, et afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération, Monsieur le Président a été amené à signer certaines décisions listées ci-après :

Décision 2021/11	Il est conclu le marché suivant relatif au marché à bons de commande pour le débroussaillement et l'entretien de parcelles gérées par la CAVEM entre la CAVEM et la société CNS ARTEMIS sise ZAC 1 le Cerceron – Lot n°20 – CS 70425 - 83700 SAINT RAPHAEL, et ce pour un montant minimum de 50.000,00 € HT et un montant maximum de 200.000,00 € HT pour la période initiale et attribué sur la base d'un Détail Quantitatif Estimatif s'établissant à 38.845,00 € HT.
Décision 2021/12	Ajouts de nouveaux sites consécutivement à la mise aux normes de ces derniers, entrainant l'apparition de prestations nouvelles non initialement prévues au marché. Prise en compte d'équipements préexistants mais non répertoriés dans le contrat initial.
Décision 2021/13	Demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat de territoire concernant le renouvellement des dégrilleurs de la STEp du Reyran à Fréjus.
Décision 2021/14	Modification de marché public n°1 relative aux travaux des espaces verts des zones d'activités de la CAVEM (Entretien et Création) entre la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée et le groupement conjoint CMEVE (mandataire) / SERPE sise Lieu-dit Gara de Paille – Chemin des Canaux – 30230 BOUILLARGUES, afin de permettre : L'intégration des parcelles à débroussailler appartenant à la CAVEM sur les zones d'activités du pôle BTP, pôle Production et Epsilon 2 et la création de prix nouveaux (PN. 21.1 à 21.8) afin de réaliser un aménagement paysager spécifique pour le projet de réhabilitation de la Zone d'Activités Economique des Châtaigniers sur la commune de Roquebrune sur Argens.
Décision 2021/15	La construction du modèle hydraulique global s'est révélée beaucoup plus complexe que prévu du fait de l'hétérogénéité des données et de l'intégration de deux crues successives de fin 2019. Ce travail supplémentaire associé à la crise sanitaire sont venus allonger les délais de la mission de 8 mois soit jusqu'au 21 août 2021 mais aussi augmenter son prix de 18.000 €HT.
Décision 2021/16	Il est conclu le marché suivant relatif à la vidange et examen exhaustif du barrage des Cous (classe A), entre la CAVEM et le groupement conjoint SCP (mandataire) / Mesures & Environnement / SARL ECO-MED, sise le Tholonet – CS 70064 – 13182 AIX-EN -PROVENCE CEDEX 5 et ce pour un montant de 44.524,00 € HT après négociation.
Décision 2021/17	Prise en compte pour l'année 2021 d'une hausse du taux de la cotisation de 1,38% à 1,87%, à périmètre identique des risques assurés à ce jour. L'incidence financière sera calculée sur la masse salariale 2021.
Décision 2021/18	La procédure 2020C006 relative à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des émissaires d'eaux usées de la CAVEM – Programme 2020 - 2021 entre la CAVEM, est classée sans suite au motif d'un intérêt général pour cause d'infructuosité.
Décision 2021/19	Accepter le terme de l'avenant à la convention entre la CAVEM et l'AIST 83, joint à la présente, avec des tarifs 2021 restant inchangés par rapport à 2020, et de procéder à sa signature.
Décision 2021/20	Procéder, pour le bon fonctionnement du centre de vaccination intercommunal contre la Covid-19, au recrutement de pharmaciens vacataires, pour la durée d'intervention du centre de vaccination
Décision 2021/21	Prise en compte des contraintes rencontrées en cours de chantier non prévisibles et des adaptations rendues nécessaires, suite à la découverte de

AR Prefecture
083-200035319-20210325-C_20210325_53-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

	terres polluées par DIB et de déchets amiantés sous remblais, de l'instabilité des ouvrages existants nécessitant la construction d'un mur de soutènement, de travaux pour le raccordement au système de télécommunication. Cela se traduisant par la création de 9 prix nouveaux, l'ajustement des quantités prévues lors du marché et la prolongation du délai d'exécution de 40 jours ouvrés.
Décision 2021/22	Prendre en compte les contraintes rencontrées lors des premiers travaux de terrassement avec la mise en place d'un nouveau mode opératoire. Il est créé deux nouveaux prix (PNF1et PNF2) pour un montant de 77.986,00€ HT représentant 7,84% d'augmentation du montant initial du marché et prolonge les délais d'exécution de deux mois.
Décision 2021/23	Demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat de territoire concernant le renouvellement du réseau d'eaux usées sur la commune de Saint-Raphaël.
Décision 2021/24	Désigner, en application des textes susvisés, le cabinet d'avocats LLC & Associés pour assister la CAVEM dans la mise en œuvre de la procédure accélérée au fond pour obtenir la désignation d'un mandataire successoral afin de garantir les droits de tous les propriétaires et ayants droit tout au long de la procédure d'expropriation liée au projet d'aménagement de deux ouvrages écrêteurs de crues de Vaulongue et de l'Aspé, sur la commune de Saint-Raphaël.
Décision 2021/25	Complément avec l'indemnité de remploi pour l'acquisition de la parcelle section AO n° 1008 (ex 425 partie) nécessaire à la réalisation de l'ouvrage écrêteur de crues de Vaulongue, sur la Commune de Saint-Raphaël, à la suite d'une Déclaration d'utilité publique
Décision 2021/26	Dans le cadre de sa compétence « Eau et Assainissement », la CAVEM procède à la régularisation foncière à l'euro symbolique non recouvrable des servitudes d'eaux usées sur plusieurs parcelles privées situées sur la Commune de Puget-sur-Argens.
Décision 2021/27	Retour de biens mis à disposition par la commune de Puget sur Argens, dans le cadre du transfert de la compétence Propreté urbaine
Décision 2021/28	Mise à disposition des biens au GME Estérel Cars/RafaëlBus pour l'exercice de la délégation de service public Transports urbains
Décision 2021/29	Décision portant recrutement de personnels vacataires
Décision 2021/30	Décision portant modification du tableau des effectifs
Décision 2021/31	Signature d'une convention de rupture conventionnelle
Décision 2021/32	Décision de demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat de territoire concernant le renouvellement du réseau d'eaux usées sur la commune de Fréjus.
Décision 2021/33	Décision de demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat de territoire concernant le renouvellement du réseau d'eaux usées sur la commune de Roquebrune sur Argens
Décision 2021/34	Exemption du loyer au bénéfice de la SAOS SRVHB dans le cadre de la mise à disposition du Palais des sports pour la saison sportive 2020/2021 suite à la crise sanitaire COVID19.
Décision 2021/35	Reprise par la sté TIFONE du matériel pour la démoustication.
Décision 2021/36	Attribution d'une subvention à la Régie intercommunale Parc de stationnement
Décision 2021/37	Décision de demande de subvention au Département du Var - Gestion 2021 Villepey.
Décision 2021/38	Décision de demande de subvention Région PACA - Gestion 2021 Villepey.

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_53-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

A la suite de cet exposé,

Vu l'avis de la commission des assemblées,

Le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE des décisions signées par Monsieur Frédéric MASQUELIER en vertu de ses délégations de compétence.

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à délibérer.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**
ET A SA DEMANDE,
APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Frédéric MASQUELIER

AR Prefecture

083-200035319-20210325-C_20210325_53-DE
Reçu le 31/03/2021
Publié le 31/03/2021

Signature numérique de Frederic MASQUELIER
Président
Le 31/03/2021 10:31:30